



Contact Presse

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

## Dossier de presse

23 Octobre 2020

# « La PAC de la honte »

Benoît Biteau  
Député européen, paysan agronome  
Les Verts / ALE

## Sommaire

<b>1. Benoit Biteau - éléments biographiques.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Edito – « PAC : l'écran de fumée verte ».....</b>	<b>3</b>
<b>3. « La PAC de la honte » : décryptage .....</b>	<b>4</b>
1. Historique.....	4
2. Les amendements rejetés qui auraient pu améliorer la mauvaise copie .....	5
3. Les amendements #FakeGreen adoptés.....	7
4. L'amendement de rejet .....	11
<b>4. Les 5 sujets qui échappent à la PAC. Et c'est grave ! .....</b>	<b>12</b>
a. "La PAC est au service de chefs d'Etats autoritaires ; voter cette PAC, c'est accepter que l'Europe participe à leur montée en puissance " .....	12
b. "En faisant le pari irréaliste de l'agriculture 2.0, cette PAC voudrait imposer les robots, le big data et les drones dans les campagnes pour lutter contre le dérèglement climatique" .....	13
c. "La PAC grave dans le marbre la soumission de l'agriculture européenne aux Etats-Unis et le renoncement à la souveraineté alimentaire" .....	14
d. "Nous avons 10 ans pour sauver le climat et la biodiversité. La PAC n'est pas contraignante pour remplir nos objectifs climatiques et de biodiversité. » .....	15
e. "En nationalisant la PAC, cette réforme va exacerber la compétition entre Etats membres et fragiliser davantage l'Union européenne" .....	16



**Contact Presse**

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

## 1. Benoit Biteau - éléments biographiques



**Benoît Biteau est député européen du groupe Verts/ALE depuis Mai 2019.**

Membre des commissions : Agriculture – Pêche – Développement, il entend bien permettre des changements de fond à l'échelon du continent, notamment via la PAC, afin de réconcilier humain et nature, terre et mer, agriculture et citoyens, par l'émergence de logiques respectueuses des équilibres, des ressources et de l'eau, des biodiversités, du climat et de la santé.

Il est issu d'une lignée de paysans des bords de Seudre, au cœur du prestigieux bassin de l'huître Marennes-Oléron, et de ses zones humides remarquables.

Ingénieur agronome, l'agronomie est sa compétence transversale, mais il est aussi spécialiste de **génétique**, d'**écologie**, de **gestion de l'eau**.

Après de multiples expériences professionnelles dans le public et le privé, dans le monde du développement économique, de la recherche, de la préservation du patrimoine vivant, il devient paysan à 40 ans sur une structure agricole très intensive qu'il convertit à l'agroécologie avec succès.

**Vice-président de Poitou-Charentes en 2010**, il démontre que les politiques publiques courageuses et audacieuses peuvent significativement accompagner une modification profonde des pratiques agricoles, à l'instar des résultats obtenus sur sa ferme.



Contact Presse

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

## 2. Edito – « PAC : l'écran de fumée verte »

Nous assistons depuis le début de la semaine de plénière à une situation ubuesque. Le vote sur la politique agricole commune (PAC) agite le Parlement européen et le Conseil des ministres. Tous s'accordent pour que rien ne change dans les textes, mais en communiquant sur des mesures prétendument *révolutionnaires* capables de masquer la vacuité écologique de cette réforme qui conditionnera l'avenir de l'agriculture jusqu'en 2030. Un exercice de greenwashing bien rodé, auquel ministres, lobbies de l'agrobusiness et députés européens se livrent dans une décomplexion qui laisse sans voix.

Du côté Parlement européen, le PPE, RENEW et les S&D sont à la manœuvre. Une semaine avant le vote sur la réforme, ils se sont mis d'accord sur des amendements de compromis, en prenant soin d'exclure des discussions tous les autres groupes. Lundi soir, à 21h, le Parlement européen a accepté par la voix de son Président David Sassoli d'anticiper le vote sur la PAC d'une demi-journée, ce qui d'après nos informations est contraire au règlement de cette assemblée.

Cette décision était capitale, non pas pour la démocratie et le débat sur ce texte, mais pour servir les intérêts du Conseil des Ministres qui se réunissait le mardi soir. En ayant connaissance de la position du Parlement sur des points centraux, ils leur étaient plus facile de finaliser un compromis.

Dès le mercredi matin, les Ministres européens de l'Agriculture, ainsi que les députés européens des trois groupes politiques (PPE, RENEW et S&D – en France, Les Républicains et En Marche - les Socialistes français étant marginalisés dans leur groupe européen), pouvaient commencer à communiquer sur des mesures présentées comme *révolutionnaires* permettant à la PAC de s'aligner avec les engagements de l'Union européenne et du monde (Accord de Paris).

En réalité, les textes votés disent une toute autre réalité que ce qui figure dans les éléments de langage diffusés par les ministres.

**La PAC passe complètement à côté des enjeux de la décennie : le revenu des paysan·ne·s, le climat, la biodiversité, la souveraineté alimentaire, les générations futures, la lutte contre la corruption. Nous perdons 10 ans, la honte !**



**Contact Presse**

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

### **3. « La PAC de la honte » : décryptage**

#### **1. Historique**

La réforme sur laquelle les députés européens votent cette semaine en plénière est une proposition de la Commission européenne de la précédente mandature (2014-2019), présidée à l'époque par Jean-Claude Juncker et dont Phil Hogan était Commissaire à l'Agriculture. Présentée en 2018, les députés européens avaient décidé de reporter le vote sur la PAC à une date ultérieure aux élections européennes, pour qu'elle soit plus en phase avec les attentes sociétales.

Dès leurs prises de fonctions, les nouveaux députés européens ont voté l'état d'urgence climatique, socle commun de leur élection. Du côté de la Commission, Ursula Von der Leyen a proposé le Green Deal, texte qui devait devenir le fil rouge de son mandat. Adopté à son tour par le Parlement européen, le Green Deal s'est traduit dans deux stratégies proposées par la Commission : « De la Ferme à la Fourchette » pour l'agriculture et l'alimentation, et « Biodiversité » pour l'environnement.

Lors de la première session de votes d'Octobre, les députés européens ont voté la feuille de route pour le climat, inscrivant dans le marbre l'objectif de réduction de -60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Ces textes donnent une orientation à l'Union européenne qui entre en contradiction avec ce que la PAC inscrit dans sa réforme. Ils n'apparaissent pas dans la réforme et les amendements qui visaient à les introduire ont été rejetés.

## 2. Les amendements rejetés qui auraient pu améliorer la mauvaise copie

Sujet	Pourquoi cet amendement était important	Ce que son rejet signifie
<p><b>Intégrer les objectifs du Green Deal (Pacte Vert) dans la PAC</b></p> <p><i>(AM 1199)</i></p>	<p>Cet amendement visait à mettre en cohérence la PAC avec le Green Deal en introduisant directement dans celle-ci les <b>objectifs chiffrés des stratégies de la Ferme à la Fourchette et Biodiversité</b>. À savoir, d'ici 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30% de réduction des gaz à effet de serre</li> <li>• 20% de réduction de l'utilisation de fertilisants</li> <li>• 10% des zones agricoles converties en zones à haute biodiversité</li> <li>• 50% de réduction de l'utilisation d'antibiotiques</li> <li>• 50% de réduction de l'utilisation des pesticides</li> <li>• 25% de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique</li> <li>• Arrêt du déclin des pollinisateurs et des oiseaux agricoles</li> <li>• Arrêt du déclin du nombre d'agriculteurs actifs</li> </ul>	<p><b>La PAC n'a aucun lien légalement contraignant avec le Pacte Vert. Un tiers du budget européen échappe donc à l'impératif d'atteindre les objectifs pourtant indispensables à la transformation écologique de notre économie.</b> C'est d'autant plus dommageable que l'agriculture pourrait être au cœur de la lutte contre le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles.</p> <p>Pour information, une dizaine d'autres amendements visant le même but ont également été rejetés.</p>
<p><b>Limiter l'agrandissement des exploitations et lutter contre la corruption</b></p> <p><i>Plafonnement (AM 1207p1)</i></p>	<p>Le mode de répartition actuel des aides par unité de surface implique un système de <b>rente d'argent public derrière chaque hectare</b>. Cette mécanique <b>encourage l'agrandissement et bloque l'installation</b>, ce qui entraîne la chute vertigineuse du nombre d'agriculteurs. <b>En 10 ans, nous avons perdu 25% de nos agriculteurs.</b></p> <p>Le plafonnement permet également de limiter l'appropriation des terres (et donc des aides) entre les mains des quelques <b>oligarques ou multinationales</b>.</p>	<p>Le plafonnement qui a été voté est trop haut et non-obligatoire (sous certaines conditions). On va donc <b>perpétuer la situation actuelle où 80% des aides sont captées par les 20%</b> des plus grands propriétaires terriens (souvent aussi les plus polluants).</p>
<p><b>Encourager l'emploi agricole</b></p>	<p>Cet amendement visait à introduire de façon <b>facultative un nouveau mode de répartition des aides par unité de main d'œuvre</b> (dans une certaine limite). Les systèmes agricoles les plus durables ont par nature besoin de plus de main d'œuvre et</p>	<p>La décision est donc prise de rester sur un mode de distribution uniquement par unité de surface avec toutes les conséquences négatives déjà évoquées. On aurait pu expérimenter un nouveau mode de répartition, pour</p>

<p><i>Aide complémentaire à l'emploi agricole (AM 1220)</i></p>	<p>c'est une très bonne chose dans la lutte contre le chômage. Encourager l'emploi agricole revient à <b>créer des emplois durables et non-délocalisables.</b></p>	<p>éventuellement le généraliser dans la prochaine réforme. <b>Les député·e·s français de RENEW ont choisi de ne pas le voter alors que leurs 23 votes auraient pu faire basculer l'issue du vote.</b> C'est impardonnable, et incompréhensible surtout de la part de <b>Jérémy Decerle</b> qui s'exprimait début Juillet dernier dans La France Agricole en faveur de ce genre de dispositifs.</p>
<p><b>Décourager les élevages concentrationnaires</b></p> <p><i>Conditionnalité densité animale (BCAE 3a (new))</i></p>	<p>La densité animale trop importante induite par <b>l'élevage intensif</b> a des conséquences dramatiques en termes de <b>santé publique</b> (antibiotiques), d'<b>émissions</b> de gaz à effet de serre, de préservation des <b>ressources naturelles</b> (eau) et de <b>bien-être animal.</b></p>	<p><b>L'Union européenne va continuer de financer les élevages concentrationnaires avec l'argent des contribuables européens.</b> Pourtant l'amendement n'était pas d'une grande radicalité. Il supposait seulement que la densité animale respecte la directive européenne Nitrates de 1991 dont les objectifs ne sont toujours pas atteints !</p>
<p><b>Encourager l'emploi des femmes et reconnaître leur travail</b></p> <p><i>Investissement pour l'autonomisation des femmes rurales (AM 1265)</i></p>	<p><b>Les femmes sont les grandes oubliées de la PAC.</b> En effet, les chefs d'exploitations sont aujourd'hui en Europe majoritairement des hommes. Mais ces derniers sont aidés par des femmes (mères, compagnes) qui effectuent pour la plupart un <b>travail non déclaré et non payé.</b> De plus, avec le développement de la transformation à la ferme et de la vente directe, les femmes sont des plus en plus mobilisées sur des postes demandant de fortes compétences techniques. Il est donc nécessaire <b>développer</b> des lignes de financement spécifiques pour leur <b>reconnaissance</b> et leur <b>formation.</b></p>	<p>Aucune dimension de genre n'est introduite dans la PAC qui reste donc une politique complètement aveugle de ce point de vu là. <b>La reconnaissance du travail des femmes rurales attendra donc 2030.</b></p>

### 3. Les amendements #FakeGreen adoptés

Sujet	Le discours des Big 3 (PPE, RENEW, S&D)	Décryptage
<b>Accords de Paris sur le Climat</b>		
<b>Compliance de la PAC avec l'Accord de Paris sur le Climat</b>	« Grâce à cet amendement, la politique agricole commune intègre les objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat. La PAC prend en compte nos objectifs climatiques communs. »	<b>Ça induit en erreur</b> - L'amendement était divisé en deux parties. La première partie mentionnant les Accords de Paris a bien été adoptée. Mais la seconde, qui inscrivait l' <b>objectif de réduction de -30% nos émissions de GES</b> , elle, <b>a été rejetée</b> . Concrètement, l'amendement a été vidé de son sens. Ce rejet a été rendu possible par le vote « contre » de député·e·s PPE, RENEW et S&D.
<b>Développement de l'agriculture biologique</b>		
<b>Objectif BIO</b>  (AM811)	« On ne peut pas nous reprocher de ne pas vouloir développer l'agriculture biologique. Dans cet amendement, nous montrons justement que nous appuyons l'agriculture biologique. »	<b>Ça induit en erreur</b> - L'amendement 811 a été divisé et voté en deux temps à la demande du Groupe RENEW. La première partie qui est une déclaration de soutien incantatoire a bien été adoptée. Mais la seconde qui visait justement à renforcer le financement de dispositifs à mettre en place, a été, pour sa part, rejetée. Concrètement, cela signifie qu'il n'y a aucun outil dans cette PAC qui permette d'accélérer le rythme des conversions en bio.
<b>Conditionnalité</b>		
<b>Conditionnalité</b>  (Article 12)	« Cet amendement permet de définir comment doivent s'appliquer les règles de conditionnalité. Cela permet de sécuriser l'application de la conditionnalité. »	<b>Ça induit en erreur</b> - L'article introduit de <b>nombreuses dérogations</b> , ouvrant la voie au contournement de la conditionnalité. Par exemple, les agriculteurs bio sont exemptés de la rotation des cultures, ce qui <b>encourage le bio industriel et non l'agroécologie</b> .
<b>Maintien des prairies</b>	« Cet amendement permet de sécuriser les prairies permanentes qui sont fondamentales	<b>Faux</b> - <b>L'année de référence choisie est trop proche</b> pour que cet amendement ait un impact positif. <b>Il aura l'effet inverse</b> de ce qui est annoncé et constitue en réalité un droit à retourner les prairies.

(BCAE 1)	<i>« dans la captation du CO2. En les préservant, nous agissons pour le climat<sup>1</sup>. »</i>	Concrètement, grâce à cet amendement, l'Union européenne va subventionner les agriculteurs qui détruiront des puits de carbone.
<b>Tourbière et zones humides</b>  (BCAE 2)	<i>« Cet amendement vise à sécuriser les zones de haute biodiversité, importante pour le stockage du carbone et les réseaux hydriques. Nous agissons pour le climat et la biodiversité. »</i>	<b>Ça induit en erreur</b> - Cet amendement inscrit dans le marbre la <b>possibilité de drainer les tourbières</b> avec toutes les conséquences négatives que l'on connaît à ces pratiques : émissions de CO2, perte de biodiversité, etc <sup>2</sup> ...
<b>Rotation des cultures</b>  (BCAE 8)	<i>« Les rotations de cultures sont LE moyen agronomique de limiter les apports en pesticides et en engrais de synthèse ; grâce à ces rotations et notamment aux légumineuses<sup>3</sup>, nous allons diminuer le recours aux pesticides et aux engrais de synthèse »</i>	<b>Pas adapté</b> - Le concept introduit dans cet amendement est très flou. Il introduit la notion de rotation sans évoquer le nombre d'années concernées. Il n'a <b>aucun sens agronomique</b> .
<b>Zones de biodiversité</b>  (BCAE 9)	<i>« Nous introduisons des zones de biodiversité dans la PAC. L'intérêt d'avoir des zones non productives est de fournir des habitats aux populations animales (insectes, oiseaux) pour limiter leur érosion. Cela a également un intérêt productif dans le cadre de la lutte intégrée contre les ravageurs. Nous agissons donc pour la restauration de la biodiversité dans les campagnes. »</i>	<b>Ça induit en erreur</b> - Cet amendement se limite à seulement <b>5% des terres arables</b> , qui ne représentent que 60% de la surface agricole utile (SAU) européenne. On privilégie les débats sur la sécurité alimentaire pour se concentrer sur le court-terme, plutôt que de s'interroger sur une vision à long terme pour une meilleure collaboration entre agriculture et biodiversité. De plus, la note de bas de page semble <b>ouvrir la porte à des usages productifs</b> , ce qui inquiète jusqu'au Commissaire de l'Agriculture lui-même.
<b>Eco-régime</b>		
<b>Définition &amp; objectifs des éco-régimes</b>	<i>« Comme nous n'avons pas encore de vision précise des éco-dispositifs, la définition et les objectifs sont fondamentaux pour encadrer la construction des éco-régimes par les États</i>	<b>Faux</b> – Cet amendement <b>introduit un objectif économique</b> . Il n'a pas sa place dans un éco-régime dont le but est environnemental. Cet amendement affaiblit l'ensemble du dispositif et introduit une brèche dangereuse. Concrètement, cela veut dire que demain, <b>on pourra avoir</b>

<sup>1</sup> [Fiche action changement climatique : optimiser la gestion des prairies pour favoriser le stockage de carbone](#) (INRA)

<sup>2</sup> [Drainage des tourbières : impacts](#) (GRET - Université de Laval)

<sup>3</sup> [Affranchir l'agriculture des pesticides, enjeu central de la transformation agricole](#) (Institut Rousseau)

(28a)	<i>Membres. Cet amendement vise à apporter du contenu aux éco-régimes que les Etats membres devront mettre en place. »</i>	<b>des éco-régimes qui valident le maintien d'une pratique actuelle</b> , même si elle est faible sur le plan environnemental. Le bien-être animal est compris dans l'amendement, ce qui ouvre la voie au « animal welfare washing », donc au soutien via les éco-régimes des élevages industriels.
<b>Pratiques éligibles pour les éco-régimes et listes nationales</b>  (28b et c)	<i>« Cet amendement détaille les champs d'action dans lequel doivent rentrer les éco-régimes, ce qui va nous permettre d'assurer qu'ils participent bien aux objectifs environnementaux (climat, biodiversité, préservation des ressources naturelles...) »</i>	<p><b>Pas adapté</b> - Les éco-régimes doivent aller plus loin que les obligations légales de l'Union, et non de l'État Membre, ce qui veut dire qu'<b>on peut rémunérer des agriculteurs qui respectent simplement la loi nationale</b> si celle-ci est plus ambitieuse que la loi européenne.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le <b>carbone farming</b> : la pratique consiste à encourager la captation et le stockage de carbone dans les sols en s'assurant qu'ils ne sont pas retournés. Cette pratique pose plusieurs problèmes :       <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) <b>aucune étude sérieuse n'a été réalisée</b> ; on ne sait ni comprendre le fonctionnement du stockage de carbone dans les sols, ni mesurer la quantité de carbone stockée.</li> <li>(2) Cette pratique doit être complémentaire (et non substitutive !) à un effort intense de réduction des émissions de GES car <b>la capacité de stockage de carbone dans les sols est largement inférieure aux émissions</b><sup>4</sup>.</li> <li>(3) Cette pratique n'est que <b>temporaire</b> ; tous les efforts réalisés pour ne pas labourer pendant X années afin de stocker le carbone peuvent être réduits à néant du jour au lendemain.</li> </ol> </li> <li>- <b>l'agriculture de précision</b> : le texte présente cette technique comme un but en soi, qui sera nécessairement favorable au climat et à la biodiversité, puisqu'il devrait conduire à la limitation de l'utilisation des engrais et pesticides de synthèse. <b>Ce ne sont que des présomptions dogmatiques !</b> La robotisation et la surveillance par drones n'ont rien prouvé durablement à ce sujet, contrairement aux méthodes</li> </ul>

<sup>4</sup> [MotherJones - Could Paying Farmers to Store Carbon Help the Climate and Save Farms?](#)

		<p>agroécologiques. <b>Au contraire, l'agriculture de précision va contribuer à réduire l'autonomie des paysans</b>, en augmentant leurs besoins énergétiques et matériels. C'est une façon pour <b>les industriels des machines agricoles, des engrais et des pesticides de synthèse de garder la main sur l'argent de la PAC</b><sup>5</sup>.</p>
<b>Budget</b>	<p>« <i>Il est capital de maintenir le budget du premier pilier car c'est le plus rémunérateur pour les agriculteurs, qui rencontrent déjà de nombreuses difficultés. Nous sommes tombés d'accord pour que 30% de ce budget soit fléché sur les éco-régimes, ce qui est un véritable progrès par rapport à la PAC précédente. Tous les agriculteurs auront un intérêt économique à s'engager dans des éco-régimes adaptés à leur exploitation pour toucher leurs aides du premier pilier</i> ». *</p>	<p><b>Faux</b> – <b>Les éco-régimes ne constituent aucun progrès. Ils sont le nom du statu quo du verdissement qui était dans la PAC précédente, fixé lui aussi à 30%</b>. La <b>Cour des Comptes européenne</b> a évalué l'impact du verdissement et son constat est sans appel : ça n'a eu <b>aucun effet sur l'effondrement de la biodiversité</b><sup>6</sup>. Le pourcentage fixé ne constitue donc aucun progrès.</p> <p>Il est également scandaleux que les <b>éco-régimes aient été plafonnés de fait à 40%</b>. Il a en effet été acté que 60% des aides du premier pilier devait être dédiées aux seuls paiements directs dont on connaît les effets délétères tant pour les paysans<sup>7</sup> que pour l'environnement<sup>8</sup>.</p>

<sup>5</sup> [FoE Europe - Report on digital farming : From data giants to farmer power](#)

[FoE Europe - What will digital farming mean for agriculture in Europe](#)

<sup>6</sup> <https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/DocItem.aspx?did=53892>

<sup>7</sup> <https://www.google.com/url?sa=t&rct=i&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwi4iNaY28fsAhUDSxoKH3CREQFjAAegQIBRAC&url=https%3A%2F%2Fwww.mdpi.com%2F2071-1050%2F11%2F7%2F2112%2Fpdf&usq=AOvVaw2w3UXRzpT9ZyJVidb9EYHp>

<sup>8</sup> [https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR16\\_31/SR\\_CLIMATE\\_EN.pdf](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR16_31/SR_CLIMATE_EN.pdf)



## Contact Presse

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

### 4. L'amendement de rejet

Le groupe des Verts/ALE, avec le concours de députés européens appartenant aux S&D et à la GUE ont déposé un amendement de rejet sur le rapport sur les Plans Stratégiques Nationaux. Il s'agit de l'amendement 1147, mis aux votes lors de la session de mardi à 20h. Cet amendement a été voté presque à l'unanimité par les groupes Les Verts/ALE et GUE.

S'il n'a pas trouvé de majorité pour être adopté, il a réuni des députés **de tous les groupes** du Parlement, même parmi les Big 3 que sont le PPE, RENEW et le S&D. Cette adhésion partagée au sein de toutes les sensibilités politiques montre la division du Parlement sur ce rapport.

**L'adhésion de 166 député-e-s européen-ne-s de tous les groupes parlementaires à l'amendement de rejet laisse présager un grand doute sur le résultat du vote final sur la PAC qui se tiendra ce Vendredi.**



**Contact Presse**

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

## **4. Les 5 sujets qui échappent à la PAC. Et c'est grave !**

### **a. "La PAC est au service de chefs d'Etats autoritaires ; voter cette PAC, c'est accepter que l'Europe participe à leur montée en puissance "**

*Depuis l'enquête de Matt Apuzzo pour le New York Times de 2019, les faits de corruption à grande échelle dans certains pays comme la Hongrie et la République Tchèque sont avérés. En France aussi, Médiapart a révélé le rôle majeur joué par la FNSEA dans l'attribution des terres. L'absence de transparence, le maintien des aides à l'hectare, ainsi que le plafonnement dérisoire des aides, contribuera inévitablement à une répartition inéquitable des soutiens publics et à l'accélération de l'effondrement de la démographie agricole.*

#### **En Europe...**

Les oligarques hongrois et tchèque, Victor Orban et Andrej Babis, ont construit leur ascension politique sur un système d'utilisation à leur profit des aides PAC, voire de détournement. Ce fonctionnement, toujours en place, leur permet d'étendre leur influence politique et d'asseoir leur pouvoir. Or, les gouvernements de ces deux pays violent le principe d'Etat de droit : ils discriminent une partie de leur population et réduisent délibérément l'expression des contre-pouvoirs, des oppositions, des médias et de la justice. Aucune sanction n'a été prise pour restaurer les libertés et droits des citoyens.

Cette situation est insupportable : via la PAC, l'Union européenne soutient et assoit l'autorité politique de régimes autoritaires. Si cette PAC est votée, Victor Orban et Andrej Babis auront 10 ans devant eux pour continuer d'étendre leur influence et leur venin liberticide, grâce à l'argent des contribuables européens. Dans une Union fragilisée, cela revient à signer l'arrêt de la construction européenne sur les principes de démocratie, de liberté et d'Etat de droit.

#### **En France...**

Ces maux ne s'arrêtent pas aux frontières de l'Europe de l'Est. En France aussi, la transparence du fléchage de l'argent public est très incomplète. A travers les différentes formes d'entreprises et les structures en poupées russes mises en place, il est de plus en plus difficile d'identifier qui investit dans le foncier agricole français. Chinoises, qataries ou allemandes, les structures agricoles ont atteint une complexité qui empêche le traçage des mouvements fonciers.

De plus, en France, les logiques clientélistes et mafieuses se perpétuent dans les "comités départementales d'orientation agricole" (CDOA). Organisés au niveau des départements, les CDOA sont contrôlés et noyautés par le syndicat majoritaire FDSEA, et décident des attributions du foncier agricole. Avec le maintien des aides surfaciques, lorsqu'il n'y a pas de repreneur familial, les terres vont être divisées et vont permettre l'agrandissement d'exploitations agricoles. Redistribuer des terres revient à dire qui touchera plus d'aides publiques. Il est plus intéressant pour les membres de ces CDOA et pour les gros agriculteurs en activité de décider d'une division des parcelles pour que ces-dernières puissent servir l'agrandissement d'un autre agriculteur ou de leur propre exploitation. Les installations de jeunes hors-réseau clientéliste n'ont, de leur point de vue, aucun intérêt.

L'effondrement de la démographie agricole en France comme en Europe est extrêmement préoccupante. Nous avons perdu la moitié de nos agriculteurs en 30 ans. Seulement 10 % des paysans ont moins de 35 ans. Nous ne pouvons plus attendre 10 ans pour inverser la tendance.



**Contact Presse**

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

**b. “En faisant le pari irréaliste de l’agriculture 2.0, cette PAC voudrait imposer les robots, le big data et les drones dans les campagnes pour lutter contre le dérèglement climatique”**

*Dans son objectif de lutte contre le dérèglement climatique, cette PAC confond investissements pour l’écologie et investissements pour la technologie. La réforme parie sur la numérisation et sur l’agriculture 2.0. La 5G devient une priorité pour que les robots et les moissonneuses-batteuses téléguidées se déploient dans les campagnes. Elle cherche à faire croire que la lutte contre le changement climatique passe par le développement de nouvelles technologies coûteuses. L’agroécologie, solution efficace et la moins coûteuse, n’aura que les miettes que les Etats membres voudront bien lui octroyer. Si cette réforme est votée, dans 10 ans, les campagnes auront changé de visage et l’agroécologie sera moins développée et moins compétitive.*

Le modèle idéologique qui sous-tend la proposition de réforme est celui de la « Smart Farm ». Les agriculteurs deviennent des informaticiens, collecteurs de data générées par leur ferme, avec possibilité de surveiller leurs parcelles avec des drones ou des satellites. Ce développement vise à optimiser le modèle agrochimique : l’outil technologique devrait permettre d’être plus précis pour avoir un usage optimal des engrais, pesticides, irrigation etc. Polluer mieux pour polluer plus longtemps !

Cette réforme de PAC passe à côté des enjeux climatiques et de biodiversité. Si la technologie fait partie du bouquet de solutions pour faire la transition de l’agriculture, elle est très loin d’être la priorité ! Miser sur le tout technologie, c’est rendre l’agriculture encore plus vulnérable. Déjà dépendante des intrants, de la bourse, du climat, de la météo, de la biodiversité, des maladies etc... la PAC lui ajoute la dépendance aux infrastructures numériques, au big data et aux GAFAM.

En choisissant d’investir autant d’argent public dans la « technologisation » de l’agriculture, cette PAC affaiblit les paysans qui pratiquent l’agroécologie et les circuits courts. Le recours à la technologie pourrait, à terme, faire baisser les coûts de production des agriculteurs aux méthodes industrielles et accélérer la concentration des terres dans un modèle peu créateur d’emplois, là où les paysans qui développent des circuits courts auront, eux, recours à plus de main d’œuvre.

Dans un monde agricole qui a perdu la moitié de ses agriculteurs en 30 ans, ce pari sur la technologie et le big data, n’est qu’une fuite en avant supplémentaire qui s’appuie sur une croyance dogmatique dans l’intelligence artificielle plutôt que dans l’intelligence humaine.



**Contact Presse**

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

### **c. “La PAC grave dans le marbre la soumission de l’agriculture européenne aux Etats-Unis et le renoncement à la souveraineté alimentaire”**

*Avant cette PAC, l’agriculture européenne était déjà soumise au libéralisme et aux accords de l’OMC. Maintenant, l’Union européenne l’assume et l’inscrit dans la PAC. C’est un pas de plus vers la ruine des paysans d’Europe et du monde, un coup d’arrêt à la quête de souveraineté alimentaire, un encouragement à la destruction de la forêt amazonienne et un cadeau indécent fait aux firmes multinationales.*

A son article 33, la PAC inscrit l’obligation de l’Union européenne d’honorer les accords de Blair House, signés en 1992. Ces accords contraignent l’Europe à limiter sa production de soja et nous obligent à en importer des Etats-Unis. Concrètement, nous, européens, restons dépendants des décisions prises à Washington.

Retrouvez notre tribune commune avec Yannick Jadot & José Bové :  
<https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/agriculture-europeenne-donald-trump-sera-t-il-larchitecte-cache-de-la-pac>

#### **Ultralibéralisme agressif, souveraineté alimentaire bafouée**

Cette PAC s’inscrit dans la logique ultralibérale des accords de l’OMC, où l’agriculture est considérée comme un bien d’échange comme les autres. La PAC proposée soutient ce cadre qui détruit la souveraineté alimentaire des pays du Sud et de l’Europe, ruine les paysans du monde entier et encourage la déforestation.

L’UE participe à la ruine de centaines de milliers de paysans, principalement en Afrique, victimes du dumping lié à nos exportations subventionnées. Tous les produits qui sont exportés par des entreprises implantées en Europe bénéficient de prix bas (lait, blé, etc.), ce qui déséquilibre les marchés mondiaux et rend les paysans africains incapables de résister à la concurrence. Il ne reste souvent qu’une solution : l’exode.

Pourtant, malgré ces avantages compétitifs, les paysans européens ont des revenus de plus en plus faibles. Ce système ruine des paysans du monde entier et renforce des firmes multinationales qui exportent et distribuent des dividendes élevés grâce aux subventions de la PAC.

Et enfin, cette PAC, en nous imposant une limite de notre production de soja via l’accord de Blair House, encourage Bolsonaro à laisser brûler la forêt amazonienne. Le soja qui nourrit nos usines à viande de Bretagne, de Catalogne ou du nord de l’Allemagne, pousse sur les cendres de la Forêt amazonienne.

#### **La puissance publique face aux firmes multinationales**

La PAC ne profite pas aux paysans ; la mondialisation dérégulée non plus. Ces formes d’organisation de l’agriculture profitent aux entreprises multinationales. Plus elles prennent du pouvoir, plus le pouvoir des Etats recule, plus la souveraineté alimentaire diminue. Nous ne pouvons pas perfuser pendant les dix prochaines années, avec de l’argent public, des firmes multinationales qui n’agissent pas dans l’intérêt général.



**Contact Presse**

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

**d. “Nous avons 10 ans pour sauver le climat et la biodiversité. La PAC n’est pas contraignante pour remplir nos objectifs climatiques et de biodiversité. »**

*La réforme de la PAC est manipulatrice. Elle reprend bien les termes de la durabilité chère aux consommateurs, mais elle les vide de leur sens et les exclue du volet législatif contraignant. Entériner cette PAC aujourd’hui, c’est tuer dans l’œuf l’imaginaire développé par les agro-écologistes, mentir délibérément aux citoyens sur le véritable contenu de cette PAC et perdre les 10 ans à venir pour sauver le climat, restaurer la biodiversité et agir pour le bien-être animal.*

"Agriculture durable et responsable", "commerce équitable", "solidarité", "lutte contre le réchauffement climatique", "agroécologie"... le texte de la réforme de la PAC ne fait pas l'impasse sur ces mots-clefs, indispensables pour faire des effets d'annonce et montrer que les demandes citoyennes sont prises en compte.

En réalité, le texte actuel ne prévoit aucun objectif chiffré. Il n'intègre pas les avancées du Parlement européen sur les thématiques de biodiversité et de climat : ni le « Pacte Vert », ni les stratégies « de la Ferme à la Fourchette » et « Biodiversité », ni la « Loi Climat » n'y sont intégrées. La Direction Générale de l'Agriculture de la Commission et les 3 grands groupes du Parlement Européen restent bloqués sur des positions anachroniques. Pourtant la réforme de la PAC pourrait être le pilier agricole du Green Deal, au service de la mise en œuvre de tous les textes ambitieux votés par le Parlement européen.

**Perpétuation des pollutions, de l’emballage climatique et de la maltraitance des animaux d’élevage**

La PAC prévoit que les Etats s’engagent dans des « éco-schémas » pour le climat, la biodiversité ou le bien-être animal, alors qu’ils ne pourront pas exiger des agriculteurs qui touchent des subventions de modifier leur manière de travailler.

La majorité des aides (premier pilier) continue à être distribuée via les paiements directs de façon aveugle, sans conditionnalité suffisante. Concrètement, plus de 80% des aides perçues par les agriculteurs proviennent du premier pilier et sont distribuées sur le critère de la surface des exploitations. L’Etat proposera des éco-schémas, dont il ne pourra exiger la mise en œuvre.

D’autre part, le second pilier de la PAC, qui permet notamment l’essor de pratiques plus vertueuses, l’installation en agriculture biologique ou la subvention de mesures agroécologiques n’est pas revalorisé.

Il n’y a donc aucune raison de penser que les activités agricoles vont, grâce à cette PAC, restaurer la biodiversité, émettre moins de CO2 et/ou favoriser le bien-être des animaux d’élevage.



**Contact Presse**

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

### **e. “En nationalisant la PAC, cette réforme va exacerber la compétition entre Etats membres et fragiliser davantage l’Union européenne”**

*Sous couvert d’être « plus proche des territoires », on assiste à une renationalisation extrêmement dangereuse des aides PAC. Chaque Etat mettra en place un Plan Stratégique National pour moduler les aides afin d’être plus compétitif que ses voisins. Cela risque d’encourager des fuites en avant dans l’utilisation des pesticides et des engrais. Concrètement, si la France veut repoter des marchés agricoles, il est fort probable qu’elle tolère le recours aux engrais et aux pesticides pour booster les rendements sur le court-terme. C’est une accentuation d’une orientation prise en 2013, aux conséquences très inquiétantes.*

#### **En Europe...**

Les disparités entre agriculteurs européens sont énormes. Un agriculteur roumain touche en moyenne deux fois moins d’aides PAC qu’un agriculteur néerlandais. Certes, cette situation est héritée de l’accord passé entre l’Europe centrale et orientale, lorsqu’ils sont entrés dans l’Union européenne, après l’effondrement et la disparition de l’URSS. En revanche, cette PAC n’est pas suffisamment ambitieuse sur la convergence. En maintenant une réelle iniquité entre les paysans de l’est et de l’ouest elle contribue à renforcer des partis nationalistes, comme en Pologne ou en Hongrie.

Cette compétition entre Etats membres encourage une compétition entre agriculteurs européens. Pour renforcer la compétitivité nationale, chaque Etat membre aura intérêt à faire baisser les prix, pour éliminer ceux qui n’arriveront pas à produire à bas coût. Et quand les prix ne couvriront pas les coûts de production, des assurances seront mises en place avec des fonds publics pour que les plus gros agriculteurs puissent s’en sortir.

#### **En France...**

Avant cette PAC, les autorités de gestion étaient les Régions. Elles étaient chargées d’attribuer les aides PAC dans les termes fixés par l’Union européenne. Demain, si cette PAC est votée, ce sont les Etats qui héritent de cette compétence. Leur rôle ne se limite pas qu’à cela, ils devront également établir un Plan Stratégique National (PSN) : c’est ce plan qui s’appliquera à tous les agriculteurs.

Les Etats auront donc la possibilité de moduler les aides pour être plus compétitifs que leurs voisins. Cela veut dire que la compétition économique entre Etats membres est priorisée, ce qui les poussera inévitablement à faire des choix de court-terme, même s’il faut renier sur des engagements environnementaux ou sociaux. De plus, ces plans stratégiques nationaux ne permettront pas au gouvernement de contraindre les agriculteurs à quoi que ce soit car l’Etat n’a pas les moyens de mettre en place de mesure de suivi.